



**DELIBERATION N° 13**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, G. MOSCHETTI, J. DARRIGADE, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, indique qu'une procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée (article 27 du décret du 25 mars 2016) a été organisée dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle Jean Baptiste Lanusse en vue de la création d'une salle de restaurant scolaire et l'extension du dortoir.

La présente consultation (avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest du 22 avril 2017) a porté sur dix lots :

- lot n° 1 : démolition/fondations/gros œuvre/ VRD
- lot n° 2 : charpente/couverture/bardage
- lot n° 3 : menuiserie extérieure
- lot n° 4 : plâtrerie/ faux plafonds
- lot n° 5 : menuiserie intérieure
- lot n° 6 : chapes/carrelages/faïences
- lot n° 7 : sols souples
- lot n° 8 : peinture/ signalétique
- lot n° 9 : plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation
- lot n°10 : électricité

**Objet :**  
Travaux  
d'extension de  
l'école Jean  
Baptiste Lanusse  
-Approbation des  
marchés -  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de les signer

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Après négociations (prévues au règlement de consultation) et analyse des offres par l'architecte P. Gouanère, maître d'œuvre, il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- . Lot n° 1 : entreprise Toffolo pour un montant de 88 500,00 € HT soit 106 200,00 € TTC
- . Lot n° 2 : entreprise Garat pour un montant de 90 000,00 € HT soit 108 000,00 € TTC
- . Lot n° 3 : entreprise Maitricube pour un montant de 26 200 € HT soit 31 440,00 € TTC
- . Lot n° 4 : entreprise Goyty Jean pour un montant de 21 800,00 € HT soit 26 160,00 € TTC
- . Lot n° 5 : entreprise Etchenausia pour un montant de 19 834,64 € HT soit 23 801,57 € TTC
- . Lot n° 6 : entreprise Buso Patrick pour un montant de 12 994,07 € HT soit 15 592,88 € TTC
- . Lot n° 7 : entreprise Atlantic Revêtement pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600,00 € TTC
- . Lot n° 8 : entreprise Peinture Aquitaine pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600,00 € TTC
- . Lot n° 9 : entreprise Dezes pour un montant de 54 697,01 € HT soit 65 636,41 € TTC
- . Lot n° 10 : entreprise Eiffage Energie pour un montant de 15 936,00 € HT soit 19 123,20 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés précités et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

#### **Le Conseil Municipal,**

. attribue les marchés comme suit :

- . Lot n° 1 « : démolition/fondations/gros œuvre/ VRD » : entreprise Toffolo pour un montant de 88 500,00 € HT soit 106 200,00 € TTC
- . Lot n° 2 « : charpente/couverture/bardage » : : entreprise Garat pour un montant de 90 000,00 € HT soit 108 000,00 € TTC
- . Lot n° 3 « menuiserie extérieure » : entreprise Maitricube pour un montant de 26 200 € HT soit 31 440,00 € TTC
- . Lot n° 4 « plâtrerie/ faux plafonds » : entreprise Goyty Jean pour un montant de 21 800,00 € HT soit 26 160,00 € TTC
- . Lot n° 5 « menuiserie intérieure » : entreprise Etchenausia pour un montant de 19 834,64 € HT soit 23 801,57 € TTC
- . Lot n° 6 « chapes/carrelages/faïences » : entreprise Buso Patrick pour un montant de 12 994,07 € HT soit 15 592,88 € TTC
- . Lot n° 7 « sols souples » : entreprise Atlantic Revêtement pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600,00 € TTC

- . Lot n° 8 « : peinture/ signalétique » : entreprise Peinture Aquitaine pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600,00 € TTC
- . Lot n° 9 « plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation » : entreprise Dezes pour un montant de 54 697,01 € HT soit 65 636,41 € TTC
- . Lot n° 10 « électricité » : entreprise Eiffage Energie pour un montant de 15 936,00 € HT soit 19 123,20 € TTC
- . autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec chaque représentant des entreprises précitées.
- . dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 juin 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017